

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 10 – 067

Décision 5 : L'attribution du marché relatif aux titres restaurant.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni le 5 novembre 2015 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, du SDIS de la Loire et de la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

La consultation porte sur la fourniture de titres restaurant pour les agents du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire. Elle fait l'objet d'un lot unique.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande avec un minimum de 80 000 titres et un maximum de 130 000 titres, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'un an à compter du 01/01/2016, reconductible de manière expresse 3 fois, pour une période d'un an.

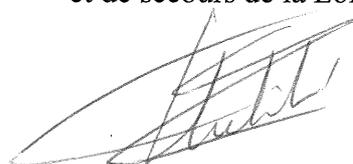
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché relatif *aux titres restaurant* attribué à Edenred France domiciliée à Malakoff. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT